



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 29055

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les dispositifs de lutte contre l'illettrisme prévus pour les volontaires du service civique. En effet, le service civique offre à des jeunes âgés de 16 à 25 ans la possibilité de s'engager de façon volontaire dans une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois, à temps plein ou en alternance, en même temps qu'ils disposent d'un tutorat individualisé et d'un dispositif d'accompagnement dans la construction de leur projet professionnel. Dans ce temps de préparation professionnelle, le développement et le partage des compétences est décisif pour encourager l'insertion des jeunes. Certains d'entre eux, qu'ils soient en situation d'échec scolaire ou déjà partiellement insérés sur le marché du travail, sont affectés par l'illettrisme. Le service civique, parce qu'il assure cet accompagnement pédagogique vers la réinsertion professionnelle, présente donc une opportunité considérable pour lutter contre l'illettrisme. À ce titre, elle l'interroge sur les dispositions qu'elle entend mettre en place afin de saisir l'opportunité offerte par le service civique pour lutter contre l'illettrisme.

Texte de la réponse

Le service civique est un engagement citoyen qui constitue une étape dans le parcours du volontaire. Cette expérience limitée dans le temps doit lui permettre d'acquérir des compétences et savoirs utiles à la poursuite de son projet, qu'il s'agisse de son entrée dans la vie active ou de la reprise de son parcours de formation. Il résulte d'une démarche volontaire et ne concerne pas, pour l'heure, l'ensemble d'une classe d'âge. Dès lors, le lien qui pouvait auparavant exister entre conscription et illettrisme en prévoyant une évaluation du niveau de maîtrise des savoirs fondamentaux de la langue française n'existe pas de façon systématique dans ce dispositif. En revanche, la Journée défense et citoyenneté (JAPD) comprend une évaluation de ce type. Sous la tutelle du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, l'Agence du service civique, en lien avec le ministère de l'éducation nationale, a construit un programme proposant à des jeunes ayant « décroché » du système scolaire des solutions spécifiques permettant d'allier projet de formation et mission d'intérêt général. Il s'agit d'un engagement de service civique qui comporte un accompagnement personnalisé au sein d'un établissement scolaire pour lequel plus de mille jeunes ont d'ores et déjà été identifiés en 2013. Il est proposé à ces jeunes soit d'effectuer une mission de service civique classique à temps plein, avec un accompagnement par un référent désigné au sein des services de l'éducation nationale, soit d'entrer dans une formule combinant une scolarité à temps partiel en parallèle d'une mission de service civique de 24 heures par semaine. Les jeunes en service civique sont également impliqués eux-mêmes dans des missions « éducation pour tous », notamment dans la lutte contre l'illettrisme, qui mobilisent un grand nombre de volontaires (20 % des missions en 2012, soit près de 4000 jeunes). A titre d'illustration, l'association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) a pu renforcer son action d'accompagnement auprès des familles et des habitants de ses 280 quartiers d'intervention grâce à des jeunes en service civique. Une trentaine d'entre eux intervient ainsi dans les bibliothèques centres documentaires (BCD) des groupes scolaires lyonnais à raison de 24 h par semaine. Les jeunes y proposent des temps d'accueil de classe sur le temps scolaire et des temps d'animation durant la pause méridienne et le soir dans l'objectif de favoriser une culture du livre, le goût de la

lecture et une familiarité avec les bibliothèques. Les actions sont menées en partenariat avec les écoles, les familles et les partenaires territoriaux.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29055

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6033

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11119